

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU**  
**02 MARS 2007**

**1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2007.**

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les communes de plus de 3 500 habitants doivent organiser un débat d'orientation budgétaire dans les deux mois qui précèdent le vote du budget de la Commune. Il n'a aucun caractère décisionnel, toutefois, sa teneur doit faire l'objet d'une délibération, afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de cette obligation légale.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal confirme avoir participé au débat d'orientation budgétaire de l'exercice 2007.

**2. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2007.**

En vue d'accompagner et de contribuer au dynamisme des associations présentant un intérêt public local, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'attribuer aux associations concernées lesdites subventions.

**3. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières exercice 2006.**

Conformément à l'article L 2214-1 du CGCT, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire 2006, retracées par le compte administratif.

A l'unanimité des voix le Conseil Municipal approuve le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières de l'exercice 2006.

**4. Création d'emploi.**

Considérant les besoins de la commune au sein des services techniques, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix de créer un emploi d'agent technique de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet.

#### **5. Amortissement des subventions d'équipement versées.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'adopter la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées de la manière suivante :

- Subventions d'équipement versées à un organisme public : 15 ans.
- Subventions d'équipement versées à une personne de droit privé : 5 ans.

#### **6. Demande de subventions auprès du Conseil Général et Conseil Régional pour le 8<sup>ème</sup> Festival International de Guitare de Montauroux.**

Devant le succès remporté par les précédentes éditions du Festival International de Guitares de Montauroux, à la majorité des voix, moins une abstention, le Conseil Municipal approuve l'organisation du Festival de Guitares et sollicite l'aide financière de Conseils Général et Régional.

#### **7. Demande de subvention - Contrat éducatif Local.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver les actions menées dans le cadre du Contrat Educatif Local et de solliciter l'aide financière du Conseil Général.

#### **8. Cession de parcelles. Quartier Narbonne.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver la cession à titre gratuit à la commune de la parcelle cadastrée section h N° 133 - Quartier Narbonne et la cession des parcelles Section G n° 2173, 2170, 2166 - Chemin du Plan Oriental.

#### **9. Servitude de passage - Quartier le Bois.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix, d'approuver l'attribution des servitudes de passage d'une largeur de 4 mètres sur l'emprise de la propriété communale afin de permettre la desserte complète des fonds cadastrés section A n° 997 et n°996.

#### **10. Rétrocession de concession dans le cimetière communal.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'approuver la rétrocession à la commune d'une concession trentenaire.

**11. Création d'un poste en maternelle à l'Ecole du Lac.  
Ouverture d'un poste de psychologue scolaire.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve la création d'un poste supplémentaire en maternelle et l'ouverture d'une poste de psychologue scolaire à l'école du Lac, dès la rentrée scolaire 2007.

**12. Demande d'inscription au programme d'alimentation en eau potable de l'année 2007. Réalisation schéma directeur A.E.P. Demande de subvention.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'approuver le projet pour un montant total de 60 490 € ht, de solliciter l'inscription au programme 2007 d'alimentation en eau potable et les aides financières du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

**13. Demande d'inscription en eau potable de l'année 2007. Recherche en eau. Demande de subvention.**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des voix d'approuver le projet pour un montant total de 97 350 € ht, de solliciter l'inscription au programme 2007 d'alimentation en eau potable et les aides financières du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

**14. Demande de subvention auprès du Conseil Régional. Acquisition foncière. Réalisation de logements sociaux locatifs**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve l'acquisition de l'immeuble cadastré section K n° 103 pour un prix de 155 000 €, et adopte le plan de financement.

**15. Demande de subvention auprès du Conseil Régional. Réalisation de logements sociaux locatifs. Travaux d'aménagement.**

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal approuve le projet d'équipement de l'immeuble cadastré section K n° 119 pour un prix de 220 000 €, et adopte le plan de financement.

**16. Question diverse.**

**Indemnité de Conseil alloué au Comptable du Trésor.**

En application de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 et de l'arrêté du 16 décembre 1983, les comptables exerçant les fonctions de receveur municipal sont autorisés à fournir aux collectivités

territoriales des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable.

A l'unanimité des voix, le Conseil Municipal décide d'attribuer l'indemnité de Conseil au Comptable du Trésor de la Commune de Montauroux.